des plus intéressants, notamment sur Sommers.

Le dossier de Sommers

Nos lecteurs se doutent-ils du nombre de vols qualifiés, toujours commis avec escalade et effraction, dont Sommers est inculpé en Belgique? Evidemment, non.

Eh bien, ils sont au nombre respectable de *cent cinquante!* Aussi, les parquets belges ont-ils d'ores et déjà fait les démarches nécessaires pour obtenir son extradition après qu'il aura subi sa condamnation en France.

Maintenant, combien en a-t-il commis en France ? C'est ce qu'on va établir. Rien que dans notre région, le parquet en a relevé une douzaine, dont les plus importants sont ceux commis chez M. Mollet-Fontaine, à la Madeleine; M. Doutrelon de Try, à Lambersart; Mme veuve Barrois, rue des Guinguettes ; M. Teraynck, à Roubaix; etc., etc. Quant à son existence, elle est assez mouvementée. Indépendamment de ce que nous avons déjà relaté sur lui, Sommers est encore un évadé d'une maison de force de l'Allemagne et des mains de la police belge.

Il prétend être évadé d'une maison de fous dans laquelle il avait été interné comme aliéné.

Dans l'interrogatoire que lui a fait subir M. le Commissaire central, il a fait parade de son habileté à commettre les vols en chemin de fer, et s'est dit très adroit pour mâter les chiens qui gardent les propriétés; il a même promis au magistrat de lui apprendre le « truc ».

Le parquet de Lille a acquis, en outre, la certitude que Sommers se débarrasse le plus facilement du monde de la camisole de force et des entraves qu'on lui met. Il les remet au besoin avec la même facilité. Il a trouvé moyen, à Bruxelles, de s'évader de la voiture cellulaire pendant un transport du Palais de justice à la prison.

Dans ces conditions, on comprend avec quelle sollicitude ses gardiens veillent sur lui. Pour plus de sécurité, M. le procureur de la République, qui était allé visiter sa cellule, a ordonné qu'on mît à la porte une nouvelle serrure de sûreté.

Chez le juge d'instruction

Comme nous l'avons dit, Sommers ne s'est pas départi, dans le cabinet du juge d'instruction de son cynisme et de sa gouaillerie.

Il a prétendu que Sommers n'était pas son vrai nom, qu'il était de race noble (comte allemand), que son père avait été obligé de s'expatrier pour aller vivre en Belgique et que ce nom était celui d'une des terres, appelée Somero, qu'il possède dans les environs de Munster (Westphalie). « Quant à mon vrai nom, a-t-il ajouté, *vous ne le saurez jamais*. »

Il n'a rien voulu avouer concernant les vols dans les châteaux des environs de Lille et s'est contenté de plaisanter, en promettant qu'on ne pourrait rien lui soutirer de plus.

« Qu'à cela ne tienne, lui a dit alors M. Huguet, le juge d'instruction ; nous écrirons tout ce que vous direz.

— Alors, a répondu Sommers, comme je ne vous dirai rien de sérieux, je ne veux pas vous faire perdre votre temps et *je préfère ne plus parler*.

En Belgique. — La maîtresse de Sommers

Voici les renseignements que notre confrère belge, le *Journal de Gand*, a recueillis sur la détention de Marie Richard, la maîtresse de Sommers :

Marie Richard, interrogée vendredi matin, n'est pas encore entrée dans la voie des aveux. Elle verse des larmes amères sur le sort de son... Alphonse et ne peut se consoler de son arrestation.

On voudrait lui faire avouer que son amant est l'auteur des nombreux vols d'argenterie qui préoccupèrent si fort les bourgeois de Gand, il y a quelques mois. On se rappellera qu'à la Coupure, notamment, on avait trouvé dans les jardins des maisons dévalisées des empreintes de grands pieds — ceux de Sommer — puis de plus petits pas qui ne pouvaient qu'être ceux d'une femme, son aimable compagne.

On n'a trouvé au domicile de Sommer aucun objet de valeur, ni bijoux, le filou ayant l'habitude de se débarrasser le plus vite possible des produits de son honnête industrie.

Marie Richard continue à verser d'abondantes larmes ; il est du reste absolument certaine dès-à-présent qu'elle sera séparée de son protecteur pendant de longues années ! Aucun des deux accusés ne sera extradé, la justice française détenant Sommer pour des vols commis à Sedan, Senlis et Lille; Marie Richard ayant à répondre devant les tribunaux belges de différents vols commis dans tout le pays, mais surtout aux environs de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Liége et de Namur.

Au mois de février dernier, la police française avait eu vent de la présence de Sommer, qui se faisait passer pour le représentant d'une maison de commerce pour les draps, dans les environs de Lille. Mais toutes les recherches faites pour l'arrêter avaient été vaines ; la police parvint seulement à savoir que le 15 février Sommer était parti de Lille sous le nom de Van Werth, François, avec la femme Sagné, Marie, et qu'il s'était rendu à Gand. Le 26 février Sommer était parti pour Anvers, et une malle à lui destinée a été saisie au chemin de fer. Après avoir « opéré » en quelques endroits, à Termonde entr'autres, Sommer partit pour la France et s'y fit pincer.

Sommer est né à Munster (Allemagne) le 1er avril 1856, il mesure 1 m. 76, a les cheveux blonds et la moustache, les yeux gris. Ses noms de guerre les plus répandus sont Frantz, Somero, Seloyus, Savigny, Schmidt ou Smith. On sait que c'est sous ces derniers noms qu'il habitait à Gand.

Sa maîtresse Marie Richard, alias Autier, est née à Mézières (France), le 26 février 1861. C'est une petite personne aux cheveux très noirs, mais pas jolie.

Nouveau cas d'empoisonnement par les moules. — Mercredi dernier M. Lepot, architecte, demeurant à Fives, soupait chez des amis de Lille où il avait été invité à manger des moules avec quelques camarades friands de ces mollusques.

Tous les convives avaient trouvé le mets délicieux, mais une heure après le repas M. Lepot sentit des symptômes d'empoisonnement, on lui fit prendre un vomitif qui le mit hors de danger; il ne put cependant regagner son domicile à pied et depuis ce moment des douleurs intestinales l'obligent à garder la chambre.

Les vols. — Surpris en flagrant délit de vol d'un caleçon à l'étalage de M. Brice, marchand de confections, rue de Paris, 129, le nommé Jean Anciaux, journalier, belge, sans domicile, a été déféré au Parquet par les soins de M. le commissaire de police du 3e arrondissement.

— Aloïs Van Avermaet, 30 ans, forgeron, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, vient d'être de nouveau arrêté et déféré au Parquet pour vol avec effraction. C'est lui qui dans la nuit du 10 au 11 janvier dernier, s'est introduit avec escalade et effraction chez Me Livermont, marchande de beurre, rue d'Haubourdin, 28, et y a volé du linge, des vêtements et des bijoux qui ont été en grande partie retrouvés à son domicile, rue du Havre, 16.

— M. le commissaire de police du 6e arrondissement a fait mettre en état d'arrestation le nommé André Albertal, 26 ans, tonnelier, rue des Pénitentes, 8, pour vol au préjudice de son patron M. Delœul, tonnelier et tireur de vins, rue Léon Gambetta, 9.

Albertal était employé chez ce dernier depuis cinq à six mois et en a profité pour soustraire cinq tonneaux qu'il a revendus à vil prix. Il a été déféré au parquet.

LE NORD

Lambersart. — Mardi dernier, vers dix heures du soir, M. Clément Potte, 19 ans, teinturier au hameau de la Carnoie, était attablé avec deux amis, Gavelle Louis et Vignolle Louis à l'estaminet du « Vert Feuillage. »

Quelques minutes plus tard, trois individus masqués entrèrent dans le cabaret et vinrent se placer à une table voisine de celle occupée par M. Potte. Ce dernier voulant satisfaire un besoin sortit dans la cour, mais il fut bientôt rejoint par les nouveaux venus qui lui portèrent des coups.

Les camarades de M. Potte étant accourus à ses cris, une mêlée générale s'ensuivit au cours de laquelle la lampe à pétrole de l'estaminet fut brisée.

La gendarmerie a ouvert une enquête, et voic les noms des agresseurs : Lefebvre Camille, Lebrun Charles, Massy Alfred. Le principal auteur de cette scène de désordre est Massy qui a porté à M. Potte un violent coup de tête dans l'estomac. Quant à Lebrun, c'est lui qui, armé d'un bâton, a brisé la lampe.

Voir aux annonces : *Les Grands Magasins du Printemps de Paris.*

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 mars

Il y avait à l'audience d'hier un grand nombre d'affaires. Aucune, sauf l'incident des Variétés, n'était importante. Cette dernière affaire avait cependant amené dans la salle un public plus nombreux encore qu'à l'ordinaire.

LILLE

L'INCIDENT DES VARIÉTÉS

La fille Henriette Delor, âgée de 26 ans, demeurant en concubinage avec M. Niquet, rue Nationale, 78, vient s'asseoir au banc des inculpés, pour répondre du délit de coups et outrages envers des agents de la force publique.

Déposition de M. Guénot

M. Guénot, commissaire de police du 3e arrondissement est appelé à la barre. Il raconte que le mercredi 2 mars dernier, il était de service à la permanence lorsqu'un jeune homme lui fut amené par deux agents. Plusieurs amis de ce jeune homme suivaient.

Comme tous parlaient en même temps, M. Guénot ordonna aux agents de faire sortir les personnes présentes, et de ne les faire rentrer que lorsqu'il les rappellerait.

Les agents se mirent en devoir d'exécuter cet ordre. A cet instant une jeune femme entra violemment dans le bureau, recherchant son *mari* à grands cris.

M. le commissaire la pria de sortir. Elle fit deux pas vers la porte, puis revenant comme en furie, elle lança un coup de poing sur le nez de M. Guénot, avec une telle force que le sang jaillit. L'agent Fiévet se précipita au secours de son chef, mais il fut fortement griffé à la figure. Le commissaire fit alors conduire cette jeune femme au dépôt.

Pendant qu'on l'emmenait elle dit à M. Guénot qu'il aurait le lendemain de ses nouvelles, à l'agent Fiévet, qu'elle le ferait casser, et elle prodigua à tous les épithètes les plus grossières.

Interrogatoire de l'inculpée

Après cette déposition, l'inculpée est interrogée. Elle reconnait avoir frappé le commissaire. Elle l'avait pris pour la personne qui l'avait bousculée aux Variétés, (sans doute M Joussand, le directeur). Elle croyait qu'un commissaire portait un uniforme. Elle ne se rappelle pas avoir frappé les agents.

Déposition de l'agent Fiévet

L'agent Fiévet déclare qu'il avait été informé que son collègue Gauthier ne pouvait arriver à faire sortir un individu du Théâtre des Variétés, il s'y rendit pour lui prêter main-forte. Il vit alors le sieur Niquet renverser le directeur M. Joussaud; il l'arrêta et le conduisit au poste avec l'aide de son collègue. Fiévet raconte la scène de la permanence de la même manière que M. Guénot ; il répète également les injures proférées par Henriette Delour.

Réponse de l'inculpée

Celle-ci dit que l'agent est un menteur. Elle a été maltraitée par lui et son collègue. Ils lui ont dit : Il y a longtemps qu'on te connait; ils l'ont insultée et frappée.

L'agent proteste.

Déposition de l'agent Gauthier

Cette déposition est semblable à celle des précédents témoins.

Déposition de M. Niquet

M. Niquet, appelé par la défense, arrive alors à la barre. Il raconte quelles sont ses relations avec Mlle Delor. Il veut l'épouser. Une différence de fortune est seule cause que ses parents s'opposent à ce mariage. Il vit avec elle depuis un an. Il s'est réconcilié avec ses parents et il espère se marier bientôt.

Nous avions, dit-il, été aux Variétés en sortant d'un souper d'amis au café Jean. Ce n'est pas lui qui interpellait les acteurs. Il causait bruyamment avec son beau-frère. Il dit que l'agent Gauthier lui a sauté au collet, c'est sans le vouloir qu'il a renversé M. Joussaud. Il a vu sa maîtresse frapper le commissaire, mais pas l'agent Fiévet.

Si M. Bouillon est intervenu, c'est sur sa demande expresse, vu l'état excessivement nerveux de Mlle Delor, Niquet est allé réveiller M. Bouillon qu'il connaissait simplement comme voisin et il l'a prié d'intervenir auprès du commissaire

M. Bouillon, qui croyait que Niquet était marié, envoya d'abord un mot à M. Guenot, puis se rendit lui-même au poste.

Le président fait remarquer au témoin que ces détails sont en dehors de la question, et qu'il peut se retirer.

Réquisitoire de M. Guillemin

M. Guillemin, substitut, a la parole.

Il reconnait que l'état nerveux d'Henriette Delor peut constituer une circonstance atténuante de l'acte qu'elle a commis, mais comme il n'est pas permis de frapper un magistrat, il demande qu'une peine sévère soit prononcée contre elle.

Quant à M. Bouillon, s'il est intervenu, c'est uniquement dans un sentiment d'humanité.

Plaidoirie de Me Decroix

Me Decroix, avocat de la prévenue base sa défense sur la santé de sa cliente. Il dit que les agents ont pris Mlle Delor pour une fille publique et l'ont traitée comme telle, tandis qu'elle est de famille honorable.

Elle épousera d'ailleurs prochainement M. Niquet.

Me Decroix lit un certificat du docteur Richard constatant que Mlle Delaur était dans un état de surexcitation et de digestion brusquement interrompue, qui pouvait avoir les conséquences les plus graves.

L'intervention de M. Bouillon s'explique. M. Niquet l'avait supplié d'user de son influence pour faire relâcher Mlle Delaur, à laquelle il aurait été très pénible de passer la nuit avec des filles de mauvaise vie.

Le défenseur conclut à l'acquittement de sa cliente ou tout au moins à l'application, en sa faveur de la loi Bérenger.

La condamnation

Le tribunal, après avoir délibéré, condamne Henriette Delor à 1 mois de prison et aux frais.

*
**

Autres condamnations. — Maria Meulin et Marie Biot, 3 mois de prison, Marie Bauwens, 3 mois de correction, solidairement 500 francs d'amende. — Auguste Vandenberghe et Jules Vandevelde, solidairement 3 mois et 500 francs. — Henri Plays, 2 mois 500 fr. — Alexis Dekinye, 1 mois 500 fr. — Casimir Riber, 20 jours, 500 fr. — Alphonse Codrour, Constant Jeanneienne et Louis Pieters, solidairement 3 mois et 500 fr., pour fraude. — Philippe Prevost, 2 mois. — Paul Delannoy, 2 mois. — Louis Masquelier, 15 jours. — pour vol. — Louis Menier, 6 jours avec application de la loi Bérenger. — Albert Fournier, 15 jours. — Edouard Lejeune, 8 jours. — Elisa Lesaffre, 2 mois de correction. — Abraham Dupont 6 jours, pour mendicité. — Auguste Brisol, 4 mois. — Joseph Vandegneht, 1 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Henri Nivesse, 1 mois et 16 fr. pour outrages.

Me COURANT.

On nous prie d'annoncer que le dentiste MEIER, de Courtrai, est à consulter tous les jeudis, excepté le 3e jeudi de chaque mois, à Roubaix, rue du Collège, 73 (en face du Collège), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Étant resté 26 ans à l'Ile de la Réunion, j'en suis revenu avec des douleurs rhumatismales. Ayant lu, sur le *Pelerin*, que le St. Jacobs Oil faisait disparaître ces douleurs, je vous ai prié de m'en expédier deux flacons, qui m'ont procuré un grand soulagement.

M. L'ABBE DELMAS,
Peyriac-Minervois. 4245

La Chanson de Fortunio

Si vous croyez que je vais dire,
Dire aux jaloux qui j'ose aimer...
Mais sachez que sa bouche, où passe un frais sourire
Pleure le Mikado, pour séduire et charmer...

Dépositaire à Roubaix :
DUHEM-MERCHEZ, 34, Grande-Rue.
EN VENTE PARTOUT
Fabricant, Félix EYDOUX, Marseille.
4273

Nouvelles à la Main

Cueilli dans les *Petites affiches* :

Mariage, Monsieur, riche depuis peu, manquant de relations, bon, décoré, offre union toujours heureuse, garantie par séparation de biens. Récompense à intermédiaire honnête. Ecrire X... bureau...

*
**

Dans la bohème :

— Eh ! bien, ton ami si riche et si obligeant t'a-t-il rendu le service que tu lui demandais ?

— Non. Je viens de lui écrire.

— Des injures ?

— Oh ! non. Un simple accusé de *déception*.

BRULE-MAISON.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
58 Récompenses dont 29 méd. d'or
Le Seul *Véritable Alcool de Menthe*, c'est
l'Alcool de MENTHE de RICQLÈS
Souverain contre les indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.
PRÉSERVATIF contre L'INFLUENZA
Fabr. à Lyon. Maison à Paris, 41, rue Richer.
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

MM. LES MÉDECINS qui ne connaissent pas le vin de « BANYULS-TRILLES » nous conseillons de goûter ce produit, persuadés qu'ils reconnaitront que notre apéritif réunit, avec toutes les conditions d'une liqueur agréable, les avantages d'un vin médical et qu'ils le recommanderont à leurs clients.

DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger l'étiquette sur la bouteille
TRILLES Frères, à Perpignan-Pyrénées Orientales).

SPECTACLES & CONCERTS

Choral l'Aurore. — La société chorale l'Aurore offrira un grand concert à ses membres honoraires le dimanche 13 mars prochain, dans la salle de la Paix, boulevard de Belfort, à 5 heures 1/2 précises du soir.

Elle s'est assurée, à cette occasion, le bienveillant concours de « La Société des Concerts populaires », symphonie, et de plusieurs artistes musiciens et chanteurs.

A l'issue du concert, grand Bal par la Société des Concerts populaires, orchestre de 20 musiciens.

*
**

Un Grand Concert suivi d'une brillante tombola est organisé au profit des Ecoles du Crétinier et du Touquet (Wattrelos), dans la grande salle des fêtes de M. Lagache (au Crétinier), pour le dimanche 20 mars prochain, à 5 heures précises du soir.

Ce concert s'est assuré le bienveillant concours de :

1° L'Espérance (mandolinistes), dirigée par Mlle Blanche Brouchette; 2° M. Montigny, professeur à l'Ecole nationale de musique de Roubaix; 3° Les frères Corsellis, membres du Cercle dramatique Hugo; 4° M. X, violoncelliste; 5° L'Union chorale de Wattrelos.

Pianiste accompagnateur, Mlle B. Brouchette.

BAL DOMINIQUE

Mme Dominique informe le public qu'elle donnera ce soir un grand Bal de Nuit.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Direction des Artistes Réunis.

Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 heures 3/4.

Dimanche 6 mars 1892, représentation extraordinaire au bénéfice de Mlle Marguerite Feljae, 1re dugazon d'opéra.

LES DRAGONS DE VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, musique de M. A. Maillart.

ROGER LA HONTE

Drame moderne en 5 actes et 8 tableaux

Ordre du spectacle : 1° Roger la Honte ; 2° les Dragons de Villars.

Théâtre de Roubaix, situé rues Archimède — Richard-Lenoir. — Direction : Mme veuve G. Deschamps.

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

Dimanche 6 mars 1892 (entrées de faveur généralement suspendues). — Deux immenses succès. Quatrième représentation de

L'CAT DINS L'HORLOCHE

Grande revue locale en six actes, par M. F. Germain

1er acte, Tunis ! Un Enlèvement. — 2e. La Nouvelle gare de Roubaix. — 3e, La Grande Place un jour de marché. — 4e, L'Cat dins l'Horloche. — 5e, Un combat humoristique. — 5e, Roubaix la nuit. — Apothéose : France et Russie.

Orchestre complet sous la direction de M. Grasseau.

Irrévocablement dernière représentation de l'immense succès :

Le MÉDECIN DES FOLLES

Pièce à grand spectacle

Drame en 13 tableaux, par MM. X. de Montépin et Jules Dornay.

1er tableau : Les Marchands de poissons. — 2e, Oncle et Neveu. — 3e, la Toilette du condamné à mort. — 4e, L'Exécution d'un innocent. — 5e, La Maison des Folles. — 6e, Projets de mariage. — 7e, Une bande de fous. — 8e, Un célèbre médecin. — 9e, Fuite d'un bandit. — 10e, Le revolver. — 11e, Pot-à-l'Eau Mouchard. — 12e, La Sonnerie électrique. — 13e, Justice.

Ordre du spectacle : 1° Le Médecin des Folles. — 2° L'Cat dins l'Horloche.

A l'étude : Le Voyage de Suzette, pièce féerique à grand spectacle, privilège exclusif de Mme Deschamps.

Prix des places ordinaire.

NOTA : On peut se procurer des cartes de famille à l'avance chez M. Gonce, cafetier rue de Blanchemaille et chez M. Germain, au Comique Roubaisien, rue de l'Alouette.

Lundi 7 mars 1892, spectacle offert aux dames. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas ; deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en un acte

L' CAT DINS L'HORLOCHE

Concert du Choral Eiffel. — C'est aujourd'hui dimanche, à cinq heures et demie du soir, que le Choral Eiffel offrira à ses membres honoraires au siége de la société, chez M. Julien Despretz, café de la Tour Eiffel, boulevard d'Halluin, un concert qui promet d'être des plus brillants.

En effet, le Choral Eiffel, dont les progrès s'accentuent chaque jour, s'est assuré pour la circonstance le concours d'artistes de talent

Programme :

Première partie

Chœur, Choral Eiffel. — Haydée, opéra, basse, M. A. Lodewyck. — Air varié pour saxophone soprano, V. Hennebelle, dir. de la Fanf. de Fives. — Fantaisie pour violon, E. Drieux. — Le Ventriloque, XXX.

Deuxième partie

Valse pour mandolines et guitare, directeur M. Cantineaux — Les trois Fleurs, romance, L. Werquin — Fantaisie sur la Favorite, pour saxophone V. Hennebelle, directeur de la fanfare de Fives — Les Stances de Flégier, F. Despretz — Polka pour mandolines et guitare, directeur Cantineaux.

Les Deux Aveugles, bouffonnerie musicale.

Accompagnateur : M. Eug. Deleporte.

A l'issue du concert, grand Bal avec brillant orchestre.

Une quête sera faite pour le Refuge de Nuit.

Voici le programme de la deuxième séance de musique de chambre (1re année), qui aura lieu le dimanche 6 mars 1892, à quatre heures et demie, à la salle des fêtes, place Leverrier, à Tourcoing :

4e Quatuor à cordes (Beethoven), A. Allegro ; B. Andante — Sérénade (Beethoven). A. Adagio ; B. Hennette. Violon : M. A. Butruille ; piano : M. Stupuy. — 2e Trio (Mendelssohn). A. Scherzo ; B. Finale. — Polonaise en Ut (Chopin). Piano : M. Stupuy ; violoncelle : M. Plaquet. — Quatuor en Ut mineur (Mendelssohn). A. Allegro vivace ; B. Scherzo presto.

Prix d'entrée : 2 francs.

On peut se procurer des cartes chez M. Resoor, Grande-Place, ainsi qu'à la salle des fêtes, place Leverrier, Tourcoing.

PETITE CORRESPONDANCE

F. Cauvez. — 103, rue du Ranelagh, Paris.

A. B. G. à S. — Adressez-vous à l'inspecteur d'académie à Rodez, en affranchissant. Il vous réclamera, au besoin, la somme que vous pourriez avoir à payer.

LE FACTEUR.

OBIT SOLENNEL

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de l'OBIT SOLENNEL DU MOIS, qui sera chanté au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, le Lundi 7 mars 1892, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame

Félicité DELRUE

Veuve de Monsieur Alfred CHATELET

Ex Brigadier de Police

décédée à Roubaix, le 21 janvier 1892, dans sa soixante-septième année, administrée des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

De la part de :

Mademoiselle Victorine Chatelet ;
Monsieur et Madame Chatelet-Berte.

Etat-civil de Roubaix

Du 5 mars

Naissances. — Jeanne D'Hont, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis. — Louis Dedack, rue Daubenton, 36.

Décès. — Callier, présenté sans vie, rue de la Gare, 11. — Cyprien Naf, 34 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Vancampen, 77 ans, Petites-Sœurs. — Charles Vandenheede, 32 ans, rue Jacquard, 141. — Joséphine Hennau, 1 mois, rue des Palmiers, 17. — Louisa Vermeirsch, 10 jours, rue de Chateaubriant, 26. — Paul Schorn, 34 ans, Hôtel-Dieu.

Mariage. — Entre : Octave Segers, ourdisseur, 21 ans, et Marie Maes, peigneuse, 20 ans, Roubaix.

Etat-civil de Linselles

Du 26 février au 5 mars

Naissances. — Maurice Sigier, le Blason. — Antoine Sigier, le Blason. — Albert Pollet, la Bassée. — Julia Descamps, le Caillou. — Antoinette Delebarre, la Bassée.

Décès. — Céline Vandenbroele, 73 ans, Le Flegard.

Mariages. — Entre : Louis Hourquin, cordonnier, Tourcoing et Fidéline Lecocq, lessiveuse, Linselles. — Charles Goemaere, maréchal-ferrant, Bousbecque et Adèle Baveye, ouvrière de filature, Linselles. — Léandre Desmarecaux, contre-maître de filature, Linselles et Céline Romon, dévideuse, Roncq.

Etat-civil de Neuveaux

Du 25 février au 5 mars

Naissances. — Louis Deguffroy, les Bonnets.

Mariages. — Entre : Pierre Desmaret, rattacheur et Maria Roussel, soigneuse. — Edouard Pottelberghe, tisserand et Jeanne Vancoille, fisserande.

Décès. — Marthe Duchatelet, 16 jours, les Bonnets. — Julia Montet, 68 ans, Croix-Bouillette. — Julie Bauwens, 56 ans, Croix-Bouillette.

PAPETERIE
Bureau du Journal, rue Verte, 56, à TOURCOING
Beau papier anglais
La boite de 25 feuillets et 25 enveloppes
50 Centimes
Très belles Enveloppes bulles et Enveloppes vergées à 50 cent. le Cent

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 5 Mars

Cote officielle de 4 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour	TYPE B F Cote préc.	TYPE B F Cote jour
Janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Fév.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars	4 35	.. ..	4 25	.. ..	4 75	.. ..
Avril	4 40	.. ..	4 25	.. ..	4 75	.. ..
Mai	4 40	.. ..	4 25	.. ..	4 75	.. ..
Juin	4 40	4 40	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juillet	4 40	4 40	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Août	4 425	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Septembre	4 425	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Octobre	4 45	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Novembre	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Décembre	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Peignés d'Australie
Type A B

Janvier	.. — ..	Juillet	.. — ..
Février	.. — ..	Août	.. — ..
Mars	4 75 — ..	Septembr.	.. — ..
Avril	4 75 — ..	Octobre	.. — ..
Mai	4 75 — ..	Novembr.	.. — ..
Juin	.. — ..	Décembr.	.. — ..

DÉTAIL DES VENTES

CAISSE DE TOURCOING
Contrat 1

Juin .... 5.000 » à 4.40
Juillet .... 5.000 » à 4.40

Total de la journée : 10.000 kilos.

Tendance : Calme.

Anvers, 5 mars.

Peignées françaises de la Plata.

En disponible, il a été traité 16 balles de la Plata en suint et 0 balles Australie.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat A

Juin, 0.00 0/0 juillet, 0.00 0/0; août, 0.00 0/0, septembre, 00.00

Contrat B

Février, 0.00 0/0; mars, 4.12 0/0; avril 4.15 1/2, mai 4.15 0/0, juin, 4.22 0/0; juillet 4.22 1/2 ; août 4.22 0/0; septembre 4.25 0/0, octobre, 4.25 1/2, novembre, 4.30 0/0, décembre, 4.32 0/0 ; janvier, 4.32 0/0.

Ventes : 70.000 kil.

Contrat M

Janvier, 0.00 ; février-mars, 4.35 0/0

Marché calme.

A LA MAISON DE CONFIANCE
Horlogerie A. BANTHET, à BESANÇON (Doubs)
REMONTOIRS OR TRIPLE INDÉFRAICHISSABLES GARANTIS Hommes & Dames 25 francs
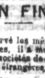
REMONTOIRS Métal ...... 8 fr. Tout argent ...... 15 fr. Hommes & Dames GARANTIS
MONTRES depuis 5 fr., CHAINES, RÉVEILS, BIJOUX
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE SUR DEMANDE

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 mars.

Le marché a conservé les mêmes tendances ; excellent sur nos rentes, il a montré de meilleures dispositions sur nos sociétés de crédit.

Quant aux valeurs étrangères, elles restent stationnaires.

Le 3 0/0 s'est avancé de 96.57 à 96.70 dernier cours.

Le 3 0/0 Nouveau a monté de 15 c. à 95.75.

L'Amortissable vaut 97.50.

Le 4 1/2 105.20.

Le Crédit Foncier s'inscrit en nouvelle reprise de 5 fr. à 1212.50.

La Banque de Paris n'a pas varié à 615.

Le Crédit lyonnais passe de 782.50 à 785.

La Société générale s'est négociée à 471 25.

Le Suez à 2707.50 est sans changement.

L'Italien a été assez mouvementé, il a coté comme cours extrêmes 87.45 et 87.80 pour finir à 87.75 en reprise de 5 c. sur hier.

Le Turc cote 19.17.

Et la Banque ottomane 537.

Le Hongrois a reculé de 92 1/16 à 91 5/8.

L'Extérieure est à 58 11/16 au lieu de 58 5/16.

Le Portugais reste à 27.

Le Rio a sensiblement repris à 425.

La Morena se traite activement à 112.50.

Le Champ d'Or est demandé à 63 et 65.

A. Pajot et Ch. Lefebvre
LILLE — Rue Nationale, 69 bis
ROUBAIX — 6, rue de la Gare, 6
ACHAT ET VENTE A FORFAIT ET ORDRES DE BOURSES
TITRES CONTRE ESPÈCES
Charbonnages
Coupons et Titres remboursables payables à présentation — Transferts, Conversions. Renouvellement de feuilles de coupons Vérifications de tirages.
Souscriptions sans frais à toutes émissions
avec facilités de paiement pour les souscriptions importantes.

Imp. du Journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le gérant : E. DUGARDIN.

Feuilleton de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 133

Fleur-de-Mai

QUATRIÈME PARTIE

L'AFFAIRE DE LAURIAC

Et Arthur Forcière s'était laissé aller à dire au procureur :

— Moi, à la place de Mme de Lauriac, je ne serais pas tranquille... avec une très grosse somme chez moi !... Je ne dormirais pas sur mes deux oreilles.

Au mot « grosse somme » M. Béchard avait levé la tête.

Et il n'avait pas fallu une très grande diplomatie pour confesser Arthur Forcière, et lui faire avouer qu'il avait remis lui-même une somme de trois cent mille francs à la marquise de Lauriac.

Après avoir obtenu cet aveu de son compagnon quelque peu forcé, M. Béchard s'était tu, laissant Forcière se rencogner dans le fond de la voiture.

Mais l'esprit du magistrat travaillait, et il reconstruisait son drame tout à l'aise, faisant de la pauvre Petite-Mai non seulement un assassin, mais encore une voleuse.

Donc, après avoir prononcé ces mots :

— J'ai encore une question à vous adresser il ajouta :

— Ne seriez-vous point prête à croire, madame, que cet assassinat, de la part de cette malheureuse petite folle, se rattache à un vol ou à une tentative de vol dont vous auriez été la victime ?

Mme de Lauriac secoua énergiquement la tête.

— Mais monsieur, on ne m'a pas volé.

On comprendra aisément qu'il n'avait pu venir à la pensée de la marquise, dans l'affolant émoi où elle se trouvait depuis le moment où son fils avait été frappé, de s'assurer si la grosse somme en billets de banque, qu'elle tenait enfermée dans un portefeuille, ne lui avait pas été soustraite.

Avec une persistance qui faisait le fond de son caractère, M. Béchard reprenait :

— Etes-vous certaine, madame, qu'une somme de trois cent mille francs qui vous a été remise ces jours derniers par Me Forcière se trouve toujours en votre possession ?

— Je le crois, monsieur, répliqua aussitôt Mme de Lauriac, en jetant un regard surpris à l'avoué, elle se trouvait hier encore dans le secrétaire où je l'ai enfermée.

— Aujourd'hui ? demanda le procureur.

— Aujourd'hui, monsieur, je n'ai songé qu'à mes enfants.

— Eh bien ! madame, voulez-vous vous assurer que cette somme, qui constitue une véritable fortune, et qui est bien faite pour tenter nombre de consciences, est encore en votre possession.

M. Béchard était quelque peu emphatique et prudhommesque.

Mme de Lauriac s'était levée et rentrait dans son appartement.

Quelques instants plus tard elle revint.

Le portefeuille, on le sait, avait disparu.

Cette déception n'était rien en comparaison des douleurs présentes qui déchiraient le cœur de la mère.

Aussi dit-elle simplement au procureur :

— Vous avez raison, monsieur, cette somme m'a été enlevée.

— Quand je vous le disais, — s'écria triomphant M. Béchard.

Jamais un vol ne lui avait causé autant de plaisir.

Un homme curieux à considérer à cet instant, c'était Arthur Forcière.

— Trois cent mille francs, — répétait-il, — on vous a volé trois cent mille francs !... Et vous n'en dites pas plus... Ça c'est renversant !...

Et il ajouta naïvement :

— Moi, si on m'avait volé cent sous, je hurlerais !...

Mais la situation était trop grave pour s'arrêter aux divagations d'Arthur Forcière.

Quant à Mme de Lauriac, elle semblait être sur un lit de charbons ardents.

A la fin, n'y tenant plus :

— Monsieur, dit-elle, laissez-moi me retirer ; je veux revoir mes enfants... Insister pour obtenir des éclaircissements de moi en ce moment, ce serait complètement inutile... Je vous l'avoue, monsieur, je ne pense qu'à mes enfants.

Cette fois, M. Béchard, quelque contrarié qu'il pût être, n'osa point refuser à la malheureuse mère le droit qu'elle réclamait.

— Vous m'interrogerez plus tard, monsieur, dit encore Mme de Lauriac, quand je serai plus calme, et à ce moment, je vous le promets, je serai toute prête à vous répondre.

Et Mme de Lauriac sortit.

L'un des gendarmes, un brigadier, un gros homme large, tout en moustaches, se tenait debout contre la porte, aux ordres du procureur.

— Louveau, lui dit le magistrat, allez me chercher la coupable. Elle se trouve encore à Lauriac, je le sais, amenez-la moi ici.

— Bien, monsieur le procureur.

Et le brigadier Louveau sortit d'un pas raide, automatique, s'enquit auprès du premier domestique qu'il rencontra, de l'endroit où il pouvait appréhender au corps « l'assassin ».

La Petite-Mai était toujours assise sur une chaise tout auprès de la porte de l'appartement du marquis de Lauriac.

Louveau marcha droit à la pauvre fille et la secouant rudement par le bras lui dit brutalement :

— Allons ! obtempérez... je vous arrête... Monsieur le procureur vous attend.

Les joues de la Petite Mai étaient à cet instant trempées de larmes.

— Je vous ai dit de marcher.

Et le brigadier enleva de force la pauvre créature et la poussa devant lui.

Elle arriva dans la salle basse où M. Béchard tenait ses assises.

Eperdue... se cachant le visage dans les mains, ce fut dans un lamentable état qu'elle comparut devant le procureur.

— Là ! faut vous tenir là, devant le juge, — lui dit Louveau, — et encore, faut être convenable, autrement, vous aurez affaire à moi...

Louveau lui importait peu... le magistrat ne lui inspirait aucune frayeur.

Elle ne songeait qu'à Henri... à Henri sanglant, mourant sur un lit de douleur.

Le reste lui importait peu, et le brigadier en était pour ses menaces.

M. Béchard regardait la pauvre créature de ses yeux perçants.

— Il faudrait tâcher de me répondre, — commença-t-il ; — je sais que vous ne pouvez parler... Oui, oui, c'est entendu... Mais enfin, vous me comprenez bien... Vous pouvez bien, tout au moins, me répondre par signes...

La Petite-Mai regardait le procureur, sans même essayer de saisir le sens de ses paroles.

— Vous m'entendez bien, répéta-t-il, vous savez bien ce que je veux vous dire. Il est parfaitement inutile de jouer au plus fin avec moi... Par conséquent... tâchez de me répondre... par signes... Autrement, je me verrais dans la nécessité de sévir.

Toujours le même mutisme.

— C'est vous qui avez tiré sur M. Henri de Lauriac, — reprit le magistrat. — Il est inutile de nier... On a retrouvé le fusil. C'est vous qui êtes la coupable... C'est vous qui avez blessé mortellement M. Henri de Lauriac...

— Henri !... répéta douloureusement la pauvre créature.

Encore, ce nom bien-aimé, ne le prononça-t-elle qu'à mi-voix.

— Ah ! — fit M. Béchard triomphant, — vous voyez bien que vous pouvez parler quand vous voulez. Alors, vous avouez que c'est vous qui avez tué à bout portant le marquis de Lauriac.

La Petite-Mai avait baissé la tête, elle pleurait toujours silencieusement.

— Songez que j'interprèterai votre silence comme un aveu.

— .....

— Donc vous nous avouez que c'est vous qui avez assassiné le marquis de Lauriac. Greffier enregistrez l'aveu de la prévenue.

C'était un point acquis au débat.

La Petite-Mai avait avoué !...

Elle s'était reconnue coupable...

— Maintenant, reprit M. Béchard, voulez-vous me dire ce que vous avez fait des trois cent mille francs que vous avez volés à la marquise de Lauriac ?... Où les avez-vous cachés ?... Vous voyez bien que je sais tout. Répondez.

La Petite-Mai demeurait toujours là, la tête baissée, les bras tombant inertes le long de son corps.

— Puisque je vous dis, — insistait le procureur, — que je sais tout, que vous avez assassiné M. de Lauriac, que vous avez volé à sa mère les trois cent mille francs... Il est parfaitement inutile de faire l'idiote... Vous savez très bien ce que je veux vous dire.

Alors, Louveau qui faisait du zèle, s'avança jusqu'à la jeune fille et la saisissant par le bras, la secoua violemment en lui disant :

— Allons, répondez donc, puisqu'on vous le dit.

— Oh ! — murmura M. Béchard, — elle est beaucoup plus forte que je ne le croyais... très très forte... mais... nous en avons vu bien d'autres...

Puis s'adressant à Louveau :

— Brigadier, — fit-il, — laissez-la... je la reprendrai tout à l'heure... Je vais la confondre avec le médecin qui a soigné tout d'abord M. de Lauriac. C'est M. Raoul Valroy... — ajouta-t-il en consultant ses notes. Faites-moi venir au plus tôt M. Valroy.

Et peu de temps après le brigadier Louveau pénétrait dans la salle basse en compagnie de Raoul Valroy.

Les antipathies, de même que les sympathies sont soudaines chez la plupart des gens.

M. Béchard et l'ancien compagnon d'Octave de Marcenay ne s'étaient pas plutôt regardés, qu'ils ressentaient l'un pour l'autre une antipathie instinctive.

Aussi le procureur se montra-t-il plus cassant que jamais.

Peut-être Valroy, en entrant dans la salle basse du château transformée en sanctuaire de la justice, avait-il eu tort de ne pas accorder assez d'attention au magistrat tout bouffi de la gravité de ses fonctions.

Raoul Valroy ne songeait qu'à la femme qu'il aimait, qu'il adorait, à cette mère qui, à cette heure, pouvait être condamnée à la folie pour le reste de son existence, alors que lui, Valroy, ne pouvait découvrir la puissance de cette crise subite.

(A suivre)

GEORGES PRADEL